

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **76 (1988)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

<i>Entre nous soit dit</i>	4
<i>Perles-mêle</i>	
<i>Suisse actuelles</i>	5
<i>Suisse</i>	7
<i>Fonction publique: le pouvoir n'est pas pour demain</i>	
<i>Dossier</i>	9
<i>PorNo: les féministes et les autres</i>	
<i>Société</i>	13
<i>Des césariennes par complaisance?</i>	
<i>Profession: non-violente</i>	
<i>Interview</i>	15
<i>Vesca Olsommer: foi d'écologiste!</i>	
<i>Monde actuelles</i>	16
<i>Cantons actuelles</i>	17
<i>Cultur...elles</i>	21
<i>Courrier</i>	22
<i>Découverte</i>	24
<i>L'Antre-peaux entre l'artisanat et l'art</i>	

La liberté jusqu'où?



l'enlèvement de la petite Melody, enregistré par sa propre mère, avec des extraits originaux de la voix terrorisée de la fillette.

Nous vivons dans un monde d'images obscènes. Obscènes, les spots télévisés vantant les mérites gastronomiques d'un pâté au saumon pour «chats difficiles», ou d'une barre chocolatée qui se mange «sans faim», alors que 250 000 enfants du tiers monde meurent chaque semaine pour cause d'infection ou de malnutrition. Obscènes, les effets de manches des politiciens plaidant pour la paix dans le monde, complaisamment relayés par les médias, alors que l'humanité nantie s'engraisse du beurre des canons. Obscène, le disque sur

Obscènes aussi, les films et les photos porno montrant des femmes battues, torturées, violées, sodomisées avec des bouteilles, pénétrées par des serpents, réduites non pas au rang d'objets, car on ne s'acharne avec plaisir que sur le vivant qui souffre, mais au rang d'esclaves encore suffisamment humaines pour éprouver l'humiliation qui fait jouir ceux qui l'infligent. Ce sont ces images-là qui cristallisent la colère des féministes, parce qu'ici ce que l'obscénité dégrade, c'est spécifiquement le corps des femmes, leur intégrité de personnes. Mais le débat sur la lutte contre la pornographie, auquel nous consacrons notre dossier de ce mois, devrait s'élargir aussi à toutes les formes d'obscénité sociale, économique et politique qui ne tombent pas sous le coup du Code pénal!

En matière de pornographie, la tendance actuelle chez les féministes est de réclamer une législation plus sévère, même si cette attitude comporte le risque d'une alliance objective avec les milieux conservateurs qui souhaitent restaurer une morale sexuelle répressive, notamment à l'égard des femmes. Selon Elisabeth Freivogel, co-rédactrice d'un projet de révision du Code pénal allant dans ce sens, le principe du respect de la liberté d'expression doit trouver une limite dans celui du respect de la dignité d'autrui.

Impossible de ne pas être d'accord avec elle sur ce dernier point. Mais alors se pose le grave problème de savoir comment il faut traiter, juridiquement parlant, les innombrables atteintes à la dignité humaine que notre culture du fric et du spectacle produit quotidiennement en toute impunité. Pousser des cris d'orfraie au seul mot de censure, et s'en remettre aux vertus ô combien inoffensives de l'éducation n'est pas une solution. Mais se limiter à sévir contre l'obscénité sexuelle, parce qu'elle est la plus visible et la moins difficilement quantifiable, n'en est pas une non plus. Et jusqu'où sommes-nous prêt-e-s à censurer l'intolérable, quand il prend d'autres formes que la pornographie?

Puisque la mode est aux conceptions globales, pourquoi ne pas réclamer une conception globale de la lutte contre l'obscénité?

En couverture :

Marianne Frischknecht, juriste, déléguée à l'égalité des droits entre hommes et femmes, secrétaire adjointe au Département de Justice et Police, à Genève. A l'occasion de la Journée Internationale des Femmes, le Bureau de l'Egalité organise les 8, 9 et 10 mars des journées portes ouvertes pour toute la population. Adresse: 2, rue Henri-Fazy (la maison des passeports). (Photo Interpresse).